

Ecole de Brioux sur Boutonne
12, avenue de Poitiers 79 170 Brioux-sur-Boutonne
09-71-27-51-32
ce.0790669Y@ac-poitiers.fr
Site internet : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/brioux-sur-boutonne/>

INFORMATIONS AUX PARENTS : Année scolaire 2019/2020

1) Rythmes Scolaires :

L'école de Brioux-sur-Boutonne fonctionne sur le rythme de la semaine de 4 jours 1/2 :

Les horaires

	Ouverture du portail	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h40	8h50	12h (mercredi : 11h50)
Après-midi	13h20	13h30	15h35

Rappel : à l'heure de fin de classe, les élèves sont encore... en classe ! Le temps qu'ils rangent leurs affaires et s'habillent pour sortir, il peut se passer quelques minutes avant qu'ils ne se présentent à la grille. Merci de votre patience...

En cas de retard

Si votre enfant arrive à l'école après le début de la classe, il doit absolument être accompagné jusqu'au portail de l'école par un adulte.

En cas d'absence

Si votre enfant ne vient pas à l'école, il faut :

- appeler l'école le jour-même **AVANT 9H** pour avertir de l'absence, de son motif et de sa durée estimée (il faudra rappeler si cette durée se prolonge)
- écrire un mot dans ce cahier de liaison.

Tout enfant manquant plus de 4 demi-journées, dans le mois, sans motif valable sera signalé à la Direction Académique.

2) Consignes de sécurité à l'entrée et à la sortie de l'école :

Entrer et sortir par le stade.

Pour les élèves qui viennent à vélo, entrer par la grille, à pied et déposer son vélo dans le garage à vélo.

Il est rappelé qu'en dehors des heures scolaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants :

- en cas d'absence des parents, les enfants seront confiés aux animateurs des TAP ou aux agents communaux (à la cantine).
- lors des déplacements entre l'école et les transports scolaires ou la garderie, les élèves sont placés sous la responsabilité des agents communaux. Les parents sont donc priés de recommander à leurs enfants la plus grande prudence sur ces trajets.
- **Si les parents sont présents à l'intérieur de l'école, ils sont responsables de leur(s) enfant(s).**

3) Il est interdit d'apporter à l'école :

- des objets de valeur, dangereux ou inutiles (bijoux, argent...)
- un téléphone portable, une console de jeu, un lecteur mp3...

Concernant les autres affaires personnelles, il faut demander l'autorisation de l'enseignant.

4) Hygiène :

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. IL est recommandé en particulier de veiller aux poux. Leur apparition doit être signalée à l'école, ceci dans l'intérêt général. N'oubliez pas de traiter la chevelure mais aussi, le cas échéant, les vêtements de l'enfant et les draps.

Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments en dehors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé, en cas de maladie chronique) même sur présentation d'une ordonnance.

5) Fiche de renseignements :

Vous trouverez ci-joint la fiche de renseignements de votre enfant préalablement remplie de l'année précédente. Merci de modifier au **crayon rouge** les éventuels changements (n° de téléphone, adresse, ...) et de signaler rapidement tous changements, numéros de téléphone, adresse, ... au cours de l'année scolaire.

6) Calendrier scolaire : 2019-2020

<u>Rentrée scolaire 2019</u>	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2019
<u>Vacances de la Toussaint 2019</u>	Fin des cours : vendredi 18 octobre 2019 Jour de reprise : lundi 4 novembre 2019
<u>Vacances de Noël 2019</u>	Fin des cours : vendredi 20 décembre 2019 Jour de reprise : lundi 6 janvier 2020
<u>Vacances d'hiver 2020</u>	Fin des cours : vendredi 21 février 2020 Jour de reprise : lundi 9 mars 2020
<u>Vacances de printemps 2020</u>	Fin des cours : vendredi 17 avril 2020 Jour de reprise : lundi 4 mai 2020
<u>Pont de l'Ascension 2020</u>	Fin des cours : mercredi 20 mai 2020 Jour de reprise : lundi 25 mai 2020
<u>Grandes vacances 2020</u>	Fin des cours : vendredi 03 juillet 2020

Signature du représentant légal :